



Demande de congé de paternité et de naissance

Article 18BIS, §5, de l'AR n°38 du 27/07/1967

Complétez, datez et signez ce formulaire et renvoyez-le par recommandé ou par requête sur place.

Données du demandeur

Votre numéro de Registre national (au dos de votre carte d'identité) ¹:

□□. □□.□□ - □□□. □□

Prénom ¹:

Nom ¹:

Si vous ne connaissez pas votre numéro national :

Votre date de naissance : Code postal :

Données de l'enfant²

Je demande une allocation de paternité et de naissance suite à la naissance de :

Enfant 1 (nom + prénom) né le

Enfant 2 (nom + prénom) né le

Cochez la case qui vous concerne :

- Je suis le père ou la co-mère de l'enfant susmentionné (Attention : vous ne pouvez cocher cette option que s'il existe un lien de filiation légal entre vous et l'enfant)
- Je suis le co-parent de l'enfant susmentionné et il n'y a pas de père ou de co-mère légalement connu (e).
 - Je vis avec la mère de l'enfant avec laquelle j'ai signé un contrat de cohabitation légale à la commune. Il n'y a pas entre la mère et moi de liens de sang qui empêche le mariage et pour lequel le Roi ne peut accorder de dérogation.
 - Je suis le cohabitant de fait de la mère de l'enfant depuis au moins trois ans précédant la naissance de l'enfant. Il n'y a pas entre la mère et moi de liens de sang qui empêche le mariage et pour lequel le Roi ne peut accorder de dérogation.

Données sur l'interruption de votre activité

Il doit s'agir d'une interruption temporaire de votre activité, pas d'une cessation officielle de votre activité indépendante. Veuillez remplir le tableau ci-dessous :

- J'interrromps durant les jours suivants : (indiquez la date et s'il s'agit d'un jour complet ou d'un demi-jour.)

¹ A pré-remplir par nos soins. Merci de vérifier vos données d'identité et de les rectifier si nécessaire.

² S'il s'agit d'une naissance multiple, l'"enfant" doit être partout lu comme "les enfants".

Date + indiquez jour complet / matin : après-midi	Date + indiquez jour complet / matin : après-midi
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)
..... (jour complet / matin : après-midi) (jour complet / matin : après-midi)

- Je voudrais recevoir l'aide à la naissance (135 euros pour une aide ménagère)
- Non
- Oui

Attention :

Vous ne pouvez bénéficier de l'aide à la naissance que si vous demandez l'allocation de paternité et de naissance **pour maximum 8 jours entiers ou maximum 16 demi-jours.**

Si vous ne demandez pas d'allocation ou que vous demandez une allocation pour plus de jours (pour minimum 9 jours ou 17 demi-jours), vous n'avez **pas droit** à l'aide à la naissance.

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide à la naissance, vous devez envoyer la preuve de paiement des frais pour l'aide-ménagère réalisés par vous-même ou un membre de votre ménage.

Si vous êtes **indépendant à titre complémentaire** :

- J'ai droit au congé de paternité ou de naissance sur base de mon activité salariée ou sur base de mon activité comme fonctionnaire.
- Je n'ai pas droit au congé de paternité ou de naissance sur base de mon activité salariée ou sur base de mon activité comme fonctionnaire
(Merci de joindre une attestation établissant que vous n'ouvrez pas de droit)

RAPPEL :

Le congé de paternité pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2021 est de maximum 10 jours complets ou 20 demi-jours.

Le congé de paternité pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 est passé à 15 jours complets ou 30 demi-jours.

Données pour le paiement de l'allocation

Mentionnez le numéro de compte IBAN où l'allocation doit être payée. IBAN .BE :

□□□□ - □□□□ - □□ □□
au nom de.....

Déclaration sur l'honneur

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir lu les informations jointes.

Je suis au courant du fait que ma demande ne peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandée.

Je m'engage à vous signaler dans les quinze jours toute modification dans les renseignements mentionnés ci-dessus.

Je suis au courant du fait que chaque déclaration fautive ou incomplète peut entraîner la récupération des prestations indûment versées et des poursuites judiciaires.

Signature du demandeur

Nom, prénom :

Date : Signature :